

CATALOGUE

des Formations



Supplément n° 1 de La Chasse
en Nivernais n° 85
Décembre 2021



2022





Le mot du Président de la Commission

Votre Fédération publie en décembre tous les ans, le Catalogue des formations, à l'intention de ses adhérents.

Ces formations, vous les connaissez maintenant toutes ; la grande nouveauté cette année est la formation décennale obligatoire dont les modalités ont été finalisées récemment ; votée en 2019 dans le cadre de la réforme de la chasse, l'arrêté est paru le 5 octobre 2020. Indispensable pour l'image du chasseur du 21ème siècle, elle n'est pas sanctionnée par un test de connaissances ni par un examen et tout détenteur d'un permis de chasse validé devra obligatoirement suivre cette formation avant le 5 octobre 2030.

Gratuite, dispensée de manière théorique, programme unique et commun à tous les départements, elle est articulée en quatre modules sur une demi-journée. Elle est axée principalement sur un rappel des règles de sécurité élémentaires, ainsi que des mises en situation par des vidéos reconstituant des faits réels. La sécurité à la chasse est un enjeu majeur pour l'avenir de notre loisir.

Certaines de ces formations sont enrichies par l'intervention de partenaires qui nous apportent leur compétence dans leur domaine particulier ; qu'ils en soient remerciés.

Vous pouvez prendre connaissance de l'ensemble de ces formations sur le site internet de la Fédération et télécharger les documents nécessaires pour vous inscrire et y participer. Sur ce site vous trouverez également à l'attention des candidats au permis de chasser, un petit film dont les acteurs sont les instructeurs et tourné sur le terrain de formation et d'examen de la Fédération. Il récapitule et commente le déroulement de l'examen pratique. C'est une aide particulièrement précieuse dont il faut absolument se servir.

Nous sommes heureux de vous retrouver sur le terrain et en salle où nous vous donnons rendez-vous pour ces formations.

Guy ROBLIN

CALENDRIER DES FORMATIONS 2022

| N° | Formations | Dates | Pages |
|----|--|--------------------------|---------|
| 1 | Permis de chasser | Voir page 5 | P 4-5 |
| 2 | Chasse accompagnée | 20/08/2022 | P 6 |
| 3 | Piégeage | 19/03/2022 et 26/03/2022 | P 7 |
| 4 | Sécurité décennale (Nouveauté) | Voir page 8 | P 8 |
| 5 | Responsable/chef de battue et chef de ligne | 18/06/2022 | P 9 |
| 6 | Gardes particuliers | Du 04/07 au 07/07/2022 | P 12-13 |
| 7 | Hygiène et pathologie du gibier | 04/06/2022 | P 14 |
| 8 | Tir d'été à l'approche ou à l'affût | 21/05/2022 | P 15 |
| 9 | Régulation des corvidés | 26/02/2022 | P 16 |
| 10 | Élevage de faisandeaux et perdreaux sous poule naine | 30/04/2022 | P 16 |
| 11 | Recherche du grand gibier blessé | 27/08/2022 | P 17 |
| 12 | Chasse à l'arc | 28/05/2022 ou 10/09/2022 | P 18 |
| 13 | Brevet grand gibier | Voir page 19 | P 19 |

Les formations **en gras** dans le tableau correspondent aux formations dont l'État nous délègue la charge.

Un chèque de caution de 100 € est demandé pour la formation Permis de chasser afin d'en assurer une meilleure organisation (voir page 10). Pour les formations Piégeage et Élevage de faisandeaux et perdreaux sous poule naine, la caution est de 50 €.

Si une formation (ou des formations) vous intéresse(nt), reportez-vous aux pages 10 et 11.

GÉNÉRALITÉS

INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS

Si une formation (ou des formations) vous intéresse(nt), dégrafez le bulletin d'inscription en pages centrales, et renvoyez-le au siège de la Fédération (sauf pour une inscription au permis de chasser où vous devez vous reporter à la page 5 et au paragraphe inscription). Vous recevrez une convocation à ladite formation. (Catalogue disponible sur notre site internet : www.chasse-nature-58.com).

Inscrivez-vous assez rapidement pour être sûr d'avoir une place.

CIRCULATION DU CATALOGUE DES FORMATIONS

Pour sa treizième année d'existence, le catalogue des formations est envoyé avec le journal *La Chasse en Nivernais* (supplément n° 1). Il est aussi distribué à diverses occasions. Nous souhaitons qu'un maximum de chasseurs prenne connaissance de ce catalogue. Merci de le faire circuler autour de vous.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les formations sont dispensées par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre. Plusieurs formations sont animées en partenariat avec l'OFB, les associations départementales de chasse spécialisée et la Fédération de pêche et les sapeurs pompiers.

Permis de chasser :

Un chèque de caution de 100 € est demandé pour la formation permis de chasser afin d'en assurer une meilleure organisation.

Formation et examen pour femmes enceintes :

Suite à la décision de la commission nationale de l'examen du permis de chasser (Art 2 - 3ème alinéa de l'arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen pour la délivrance du permis de chasser) et pour leur propre sécurité, les femmes enceintes ne peuvent pas se présenter à la formation et à l'examen du permis de chasser.»



CHÈQUE DE CAUTION

Si vous n'assistez pas, sans motif valable fixé par l'Administration, à la formation permis de chasser pour laquelle vous êtes inscrit(e), la caution sera conservée par la FDC 58.

1 - PERMIS DE CHASSER



Objectif : obtenir son permis de chasser.

Public : toute personne intéressée. Formation et examen à partir de 15 ans, permis délivré par l'OFB à 16 ans révolus.

PROGRAMME

■ 1er rendez-vous : Formation initiale (FDC 58)

- 8 h 00 : Accueil des candidats, émargement.
- 8 h 15 : Présentation du permis de chasser et de l'examen pratique.
- 9 h 00 : Présentation des documents pour chasser, du système fédéral et des armes/munitions.
- 10 h 00 : Pause.
- 10 h 10 : Présentation des notions de sécurité, vidéo de la partie pratique, examen blanc.
- 12 h 00 : Repas.
- 13 h 00 : Démonstration du parcours pratique et initiation à la manipulation des armes + atelier « chasse en battue ».
- 17 h 00 : Fin de la journée de formation.

■ 2ème rendez-vous : Formation pratique 1 (FDC 58)

Un groupe le matin et un groupe l'après-midi sur le terrain de formation.

- 7 h 50 ou 13 h 20 : Accueil des candidats, émargement.
- 8 h 00 ou 13 h 30 : Mise en pratique pour les candidats, **3 fois le parcours en individuel dont un type examen (qui déterminera, en fonction du résultat et de votre travail personnel, la présentation ou non à l'examen).**
- 12 h 00 ou 17 h 30 : Fin de la demi-journée de formation.

■ 3ème rendez-vous : Formation pratique 2 (FDC 58)

Un groupe le matin et un groupe l'après-midi sur le terrain de formation.

- 7 h 50 ou 13 h 20 : Accueil des candidats, émargement, point sur les convocations à l'examen.
- 8 h 00 ou 13 h 30 : 2 tours individuels par candidat, dont un type examen.
- 12 h 00 ou 17 h 30 : Fin de la demi-journée de formation

■ 4ème rendez-vous : Examen du permis de chasser (OFB)

Convocations par heure sur plusieurs jours :

- Les jours et horaires de l'examen sont **imposés par les services de l'OFB** et les convocations sont elles aussi adressées par l'OFB.
- La durée de l'examen est d'environ 45 minutes.
- L'examen du permis de chasser : une partie pratique sur 21 points et une partie théorique sur 10 points, qui comprend une question éliminatoire.

Vous obtenez votre permis de chasser si votre note est supérieure ou égale à 25/31 et si vous avez bien répondu à la question éliminatoire. Les formations et examen du permis de chasser ne vous apprennent pas à chasser, mais à ne pas être dangereux avec une arme de chasse. C'est ce dernier critère qui est noté à l'examen.

- ! Le permis de chasser est obtenu après la réussite à un examen d'État.
- Pour obtenir cet examen, le candidat doit obligatoirement, en plus des formations obligatoires, fournir un travail personnel tant sur la partie théorique que sur la partie pratique qui sera déterminant pour la présentation ou non à l'examen

CALENDRIER

Dates : 7 sessions par an (de janvier à décembre).

Durée : une session s'étend sur une durée d'environ 1 mois et demi.

| | Formation initiale (obligatoire) | Formation pratique 1 (obligatoire) | Formation pratique 2 (obligatoire) | Examen | Nb. de places |
|------------------|----------------------------------|---|--------------------------------------|--|---------------|
| Durée | ½ journée | ½ journée | ½ journée | Environ 45 minutes | |
| SESSION 1 | Samedi 18 décembre 2021 | Du mercredi 05/01/22 au samedi 08/01/22 | Du jeudi 03/02/22 au samedi 05/02/22 | Du lundi 07/02/2022 au vendredi 11/02/2022 | 40 |
| SESSION 2 | Samedi 29 janvier 2022 | Du mercredi 23/02/22 au samedi 26/02/22 | Du jeudi 24/03/22 au samedi 26/03/22 | Du lundi 28/03/22 au vendredi 01/04/22 | 40 |
| SESSION 3 | Samedi 12 mars 2022 | Du mercredi 06/04/22 au samedi 09/04/22 | Du jeudi 05/05/22 au samedi 07/05/22 | Du lundi 09/05/22 au vendredi 13/05/22 | 40 |
| SESSION 4 | Samedi 14 mai 2022 | Du mercredi 01/06/22 au samedi 04/06/22 | Du jeudi 30/06/22 au samedi 02/07/22 | Du lundi 04/07/22 au 08/07/22 | 40 |
| SESSION 5 | Samedi 16 juillet 2022 | Du mercredi 10/08/22 au samedi 13/08/22 | Du jeudi 08/09/22 au samedi 10/09/22 | Du lundi 12/09/22 au vendredi 16/09/22 | 40 |
| SESSION 6 | Samedi 3 septembre 2022 | Du mercredi 21/09/22 au samedi 24/09/22 | Du jeudi 20/10/22 au samedi 22/10/22 | Du lundi 24/10/22 au vendredi 28/10/22 | 40 |
| SESSION 7 | Samedi 15 octobre 2022 | Du mercredi 02/11/22 au samedi 05/11/22 | Du jeudi 01/12/22 au samedi 03/12/22 | Du lundi 05/12/22 au vendredi 09/12/22 | 40 |

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,

- soit en téléchargeant le dossier d'inscription du permis de chasser sur notre site internet : www.chasse-nature-58.com, rubrique « Permis de chasser » puis « Le permis de chasser ».

Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, du dossier d'inscription COMPLET, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Les dossiers sont traités par date d'arrivée et à condition d'être complets.

Besoins particuliers :

Se présenter avec une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) avec photo et convocation aux formations et à l'examen. Prévoir une tenue adaptée (formations initiale et pratique).



Contact à la FDC 58 : Élodie BAUVILLER (Secrétaire) 03.86.36.93.16

2 - CHASSE ACCOMPAGNÉE



Objectif : découvrir la chasse par le biais de la chasse accompagnée (formation obligatoire pour les candidats et les accompagnateurs).

Public : toute personne à partir de 14 ans et 6 mois, attestation délivrée à partir de 15 ans révolus.

PROGRAMME

- 8 h 00 ou 13 h 30 : Accueil des candidats et accompagnateurs.
- 8 h 05 ou 13 h 35 : Composition des groupes et présentation des fondamentaux.
- 8 h 45 ou 14 h 15 : Démonstration.
- 9 h 15 ou 14 h 45 : Mise en situation des candidats et accompagnateurs.
- 12 h 00 ou 17 h 30 : Partie administrative et attestation de participation.

Nombre de places : 15 candidats / demi-journée.

Date : samedi 20 août 2022.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le formulaire via le menu «Réglementation», rubrique «Formulaires» puis «Formations» sur www.chasse-nature-58.com,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.
- Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de l'imprimé CERFA accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Besoins particuliers :

Convocation, pièce d'identité avec photographie. La présence des accompagnateurs est obligatoire. Prévoir une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

3 - PIÉGEAGE



Objectif : former des piégeurs agréés conformément à l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007.

Public : personnes de 16 ans au moins désirant piéger. Formation possible dès 15 ans, l'agrément sera délivré à 16 ans révolus.

PROGRAMME

La formation obligatoire est dispensée sur deux samedis.

■ 1er samedi

8 h 00 : Accueil des participants et présentation de la formation.

8 h 15 : Législation relative aux techniques de piégeage.

12 h 00 : Repas.

13 h 30 – 17 h 30 : Biologie et connaissance des espèces.

■ 2ème samedi

8 h 00 : Pratique (manipulation des pièges).

12 h 00 : Repas.

13 h 30 – 17 h 30 : Application puis contrôle des connaissances.

Nombre de places : 40 candidats par formation.

Dates : 1 session est programmée (soit 2 jours de formation).

> les samedi 19 et 26 mars 2022.



Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,

- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,

- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.

Joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58 qui vous sera rendu le jour de la formation.

Besoins particuliers :

Convocation, pièce d'identité avec photographie. Prévoir une tenue adaptée. Possibilité de déjeuner sur place en apportant son panier-repas (les renseignements vous seront communiqués avec la convocation). Vente de matériel de piégeage à prix coûtant.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

4 - SÉCURITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nouveauté

Objectif : remise à niveau sur les règles élémentaires de sécurité à la chasse

Public : **OBLIGATOIRE** pour tous les chasseurs nivernais, avant 2030

PROGRAMME

Ce programme est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 octobre 2021

> **Module 1 :** objectifs et enjeux de cette formation, bilan des accidents 2019/2020

> **Module 2 :** reconstitution d'accidents réels via Cinématir et explications

> **Module 3 :** consignes de sécurité, prévenir les risques et accidents

> **Module 4 :** le réseau fédéral, préconisations et obligations du SDGC de la Nièvre

Lieu : Siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 30 personnes.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,

- soit en téléchargeant le formulaire via le menu «Réglementation», rubrique «Formulaires» puis «Formations» sur www.chasse-nature-58.com

CALENDRIER

Vendredi 14 janvier 2022 de 17 h 30 à 21 h

Mardi 25 janvier 2022 de 17 h 30 à 21 h

Mardi 1 février 2022 de 17 h 30 à 21 h

Vendredi 18 février 2022 de 17 h 30 à 21 h

Mardi 8 mars 2022 de 17 h 30 à 21 h

Vendredi 18 mars 2022 de 17 h 30 à 21 h

Samedi 16 avril 2022 de 9 h à 12 h 30

Samedi 16 avril 2022 de 13 h 30 à 17 h

Mardi 3 mai 2022 de 17 h 30 à 21 h

Vendredi 27 mai 2022 de 17 h 30 à 21 h

Samedi 25 juin 2022 de 9 h à 12 h 30

Samedi 25 juin 2022 de 13 h 30 à 17 h

Samedi 23 juillet 2022 de 9 h à 12 h 30

Samedi 23 juillet 2022 de 13 h 30 à 17 h

Samedi 6 août 2022 de 9 h à 12 h 30

Samedi 6 août 2022 de 13 h 30 à 17 h

Mardi 6 septembre 2022 de 17 h 30 à 21 h

Mardi 27 septembre 2022 de 17 h 30 à 21 h

Mardi 11 octobre 2022 de 17 h 30 à 21 h

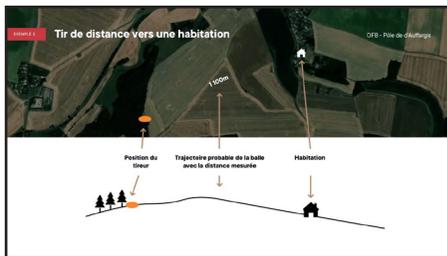
Mardi 18 octobre 2022 de 17 h 30 à 21 h

Mardi 15 novembre 2022 de 17 h 30 à 21 h

Vendredi 25 novembre 2022 de 17 h 30 à 21 h

Mardi 13 décembre 2022 de 17 h 30 à 21 h

Mardi 20 décembre 2022 de 17 h 30 à 21 h



Contact à la FDC 58 :
Romane BOISMENU : 03.86.36.33.37
ou 06.76.93.51.40

5 - RESPONSABLE / CHEF DE BATTUE ET CHEFS DE LIGNE



Objectif : former, sensibiliser à la sécurité à la chasse.

Public : responsables de chasse et chefs de lignes des CTL 5 ; 7 et 11 en priorité. Les autres territoires de chasse seront les bienvenus.

PROGRAMME

8 h 30 : Accueil des participants, présentation de la journée, projection d'un film sur la sécurité.

9 h 20 - 12 h 00 : Statistiques accidents, législation, réglementation.

13 h 30 - 17 h 10 : Mise en situation sur le terrain du responsable de battue et de ses chefs de lignes (rond du matin, consignes de sécurité, prélèvement de la journée, etc.) et échanges entre les participants et intervention SDIS 58 module d'une heure «Secours à la personne en contexte d'action de chasse».

Lieu : sur un territoire de chasse choisi sur les CTL 5 ; 7 et 11.

Nombre de places : 45 personnes.

Date : samedi 18 juin 2022.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

COMMUNE : _____

N° FORMATIONS

| | | |
|----|--|-----------------------|
| 1 | Permis de chasser | |
| 2 | Chasse accompagnée | |
| 3 | Piégeage | <input type="radio"/> |
| 4 | Sécurité décennale (Nouveauté) | |
| 5 | Responsable/chef de battue et chef de ligne | |
| 6 | Gardes particuliers | |
| 7 | Hygiène et pathologie du gibier | |
| 8 | Tir d'été à l'approche ou à l'affût | |
| 9 | Régulation des corvidés | |
| 10 | Élevage de faisandeaux et perdreaux sous poule naine | <input type="radio"/> |
| 11 | Recherche du grand gibier blessé | |
| 12 | Chasse à l'arc | |
| 13 | Brevet grand gibier | |

INSCRIP

Il vous suffit de remplir ce bulletin d'inscription, le détacher et le retourner à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre - Forges - 17100 -
N'oubliez pas de cocher la ou les cases correspondantes à la ou aux formations auxquelles vous souhaitez vous inscrire.

COÛT (pour le permis de chasse) : _____

Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre - Forges - 17100 -

LES FORMATIONS 2022 (DÉTACHABLE)

Date de naissance : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

Cochez la (ou les)
formation(s)
qui vous
intéresse(nt)

| COÛT | DOCUMENT(S) À JOINDRE AU BULLETIN | DATES | ✓ |
|--|--|-----------------------------|---|
| Voir cerfa. Joindre un chèque de caution de 100€ à l'ordre de la FDC 58. | L'inscription n'est pas possible via ce bulletin, se référer au paragraphe inscription de la page 5 | Voir P 5 | |
| Offert | Copie de pièce d'identité et autorisation parentale pour les mineurs | 20/08/2022 | |
| Offert, joindre un chèque de caution de 50€ à l'ordre de la FDC 58. | Copie de pièce d'identité et autorisation parentale pour les mineurs | 19/03/2022 et 26/03/2022 | |
| Offert | | Voir P 8 | |
| Offert | | 18/06/2022 | |
| Offert | | Du 04/07 au 07/07/2022 | |
| Offert | | 04/06/2022 | |
| Offert | | 21/05/2022 | |
| Offert | | 26/02/2022 | |
| Offert, joindre un chèque de caution de 50€ à l'ordre de la FDC 58. | | 30/04/2022 | |
| Offert | | 27/08/2022 | |
| Offert | | 28/05/2022 ou 10/09/2022 | |
| Offert | | Voir P 19 | |

DESCRIPTION

à compléter et à envoyer à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Si vous souhaitez participer, ainsi que de joindre un chèque libellé à l'ordre indiqué dans la colonne
(à l'ordre des permis de chasser).

11111 - 36, Route de Château-Chinon - 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS

6 - GARDES PARTICULIERS

Objectif : obtenir la reconnaissance d'aptitudes techniques à la fonction de garde particulier.

Public : futur garde particulier promis à un territoire à garder ou garde particulier (chasse, pêche) souhaitant une remise à niveau.

PROGRAMME

Ce programme est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 30 août 2006.

> **Module 1** : Notions juridiques de base et droits et devoirs des gardes particuliers.

> **Module 2** : Police de la chasse.

> **Module 3** : Police de la pêche en eau douce.

Ces modules sont dispensés par la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Départementale de la Pêche de la Nièvre.



■ 1ère Journée : Module 1

Notions juridiques de base et droits et devoirs des Gardes Particuliers

8 h 30 : Accueil des participants.

8 h 45 : Notions juridiques de base :

- Les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires ;
- La police judiciaire et ses agents ;
- La procédure pénale (les règles de procédure et la rédaction des procès-verbaux) ;
- L'infraction pénale (la notion d'infraction, la responsabilité pénale, les différentes catégories d'infractions et les peines) ;
- Le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires.

12 h 00 – 13 h 30 : Repas.

13 h 45 : Droits et devoirs du garde particulier.

- Place du garde particulier au sein de la police judiciaire ;
- Les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde particulier ;
- Le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété.

17 h 45 : Déontologie et technique d'intervention ;

- Comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions ;
- Communication et présentation.

■ 2ème Journée : Module 2

Police de la chasse

8 h 30 : Accueil des participants.

9 h 00 : Jeux de rôles.

11 h 00 : Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats.

12 h 00 – 13 h 45 : Repas.

14 h 00 : Notions d'écologie (suite).

17 h 00 : Fin de la deuxième journée.

■ 3ème Journée : Module 2

Police de la chasse

8 h 30 : Accueil des participants.

9 h 00 : Réglementation de la chasse.

Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier.

12 h 00 – 13 h 45 : Repas.

14 h 00 : Conditions de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

17 h 00 : Fin de la formation (modules 1 et 2) et remise de supports de formations.

■ 4ème Journée : Module 3

Police de la pêche en eau douce

8 h 00 : Accueil des participants.

Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturels aquatiques et à ses ressources piscicoles ;

Les connaissances halieutiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde pêche particulier.

12 h 00 - 13 h 30 : Repas.

14 h 00 : La réglementation de la pêche en eau douce ;

Les conditions de régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

17 h 30 : Fin de la troisième journée et remise d'un support de formation.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 40 personnes.

Dates : du lundi 4 juillet au jeudi 7 juillet 2022.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,

- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,

- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.

Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de votre coupon ou dossier d'inscription.

Besoins particuliers :

- Se présenter avec une pièce d'identité avec photo et convocation.

- Possibilité de déjeuner sur place en apportant son panier-repas (les renseignements vous seront communiqués avec la convocation).



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

7 - HYGIÈNE ET PATHOLOGIE DU GIBIER



Objectif : former des chasseurs référents à l'examen initial du gibier sauvage et à attester que le gibier que l'on cède sur le marché ou même à des proches, a fait l'objet d'une attention soutenue. La traçabilité de la venaison de gibier est, dans quelques cas, obligatoire.

Public : tout chasseur.

PROGRAMME

8 h 00 : Accueil des participants.

8 h 10 : Présentation du programme de formation.

8 h 25 : Diaporama hygiène et pathologie.

12 h 00 : Fin de la formation et remise d'un support et d'une attestation de stage.

Cette formation est assurée par le Docteur Dominique VAN DAMME, vétérinaire formateur à l'examen initial du gibier sauvage. Elle est obligatoire pour les vendeurs de venaison.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 40 personnes.

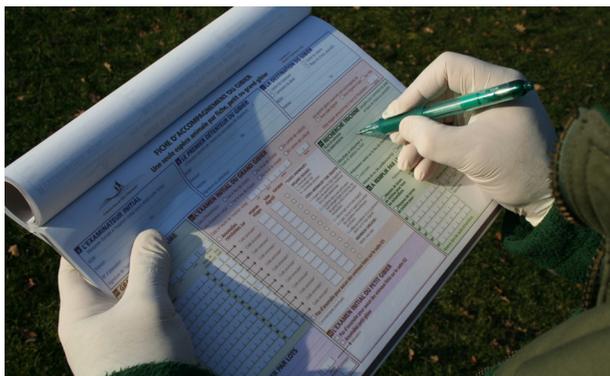
Date : Samedi 4 juin 2022

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,

- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,

- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

8 - TIR D'ÉTÉ À L'APPROCHE OU À L'AFFÛT



Objectif : proposer une formation présentant les modes de chasses d'approche et d'affût (cervidés, sangliers et renards).

Public : tout public.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des participants.

9 h 10 : Éthique de la chasse à l'approche, législation, armes, munitions et accessoires, connaissance des espèces, techniques des chasses à l'approche.

12 h 30 : Fin de la formation, remise d'un certificat et d'un support.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 30 personnes.

Date : Samedi 21 mai 2022.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16
Bernard PERRIN (Président de l'ADCAAN) : 03.86.68.11.80

9 - RÉGULATION DES CORVIDÉS



Objectif : acquérir les connaissances réglementaires et pratiques pour une régulation efficace du corbeau freux et de la corneille noire. Découverte des techniques d'utilisation des formes plastiques de corvidés. Utilisation des boîtes à corvidés et grandes corbeautières.

Public : piégeurs, chasseurs, gardes particuliers, agriculteurs et propriétaires divers.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des candidats, émargement.

9 h 15 : Connaissance des corvidés, réglementation relative au piégeage et à la destruction à tir, la pose des pièges.

11 h 00 : L'utilisation des appelants vivants et artificiels, le tir, les trucs et astuces. Vente de matériel à prix coûtant.

12 h 00 : Fin de la formation.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 30 personnes.

Date : samedi 26 février 2022.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

10 - ÉLEVAGE DE FAISANDEAUX ET PERDREAUX SOUS POULE NAIN



Objectif : former à la technique d'élevage «sous poule naine».

Public : toutes personnes souhaitant acquérir les bases de cette technique toujours d'actualité.

PROGRAMME

9 h 00 à 12 h 00 : Les avantages de la technique, le matériel et les installations nécessaires, la phase d'adoption des œufs / des poussins, les premières semaines de la vie des poussins, l'acclimatation progressive au territoire, les précautions, les trucs et astuces...

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Date : Samedi 30 avril 2022.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue. Joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58 qui vous sera rendu le jour de la formation. Cette formation sera dispensée par Philippe GAUTHIER, Président de l'ADCPG et éleveur de gibier en retraite, et Benjamin GAUTHIER, technicien FDC 58.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

11 - RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSÉ

Objectif : s'exercer au contrôle de tir et rechercher les animaux blessés.

Public : tout public.



UNUCR

Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Recherche

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des participants puis, en salle ; présentation des stages nationaux, chiens et dressage, nécessité de la recherche, comportement du chasseur, contrôle de tir et indices de blessures, pratique de la recherche, questions des participants...

11 h 15 : Sur le terrain, au poste : après le tir, le contrôle : recherche d'indices, balisage...

12 h 15 : Repas.

13 h 30 : Travail des chiens (en 2 groupes) sur pistes artificielles puis bilan de la journée.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 25 personnes.

Date : samedi 27 août 2022.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,

- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,

- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.

Besoins particuliers : Prévoir un panier repas et une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

Yves GANDOLFO (UNUCR 58) : 06.20.53.12.65

12 - CHASSE À L'ARC

Objectif : obtenir son attestation de formation pour pouvoir chasser à l'arc.

Public : personnes désirant chasser à l'arc.



PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des participants et composition des groupes.

9 h 30 : Partie théorique (1er groupe) : réglementation et différents matériels.

Partie pratique (2ème groupe) : essai des différents modèles d'arcs.

12 h 00 – 13 h 30 : Repas.

13 h 30 : Partie théorique (2ème groupe) : réglementation et différents matériels.

Partie pratique (1er groupe) : essai des différents modèles d'arcs.

17 h 00 : Remise d'un support de formation.

Nombre de places : 30 candidats par formation.

Dates : 2 formations sont programmées cette année, les formations ont lieu les samedis.

> session 1 : le samedi 28 mai 2022 assurée par l'Association Nivernaise des Chasseurs à l'Arc.

> session 2 : le samedi 10 septembre 2022 assurée par les Flèches du Morvan Association de Chasse à l'Arc.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,

- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com dans la rubrique « Formulaires »,

- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.

Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de l'imprimé CERFA.

Besoins particuliers :

Convocation, pièce d'identité avec photographie.

Prévoir un panier repas et une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 :
Secrétariat 03.86.36.93.16

Stéphane BESANÇON
(Président de l'ANCA) : 06.59.60.70.24

Thierry LADROUE
(Président de la FMACA) : 06.33.74.05.58



13 - BREVET GRAND GIBIER

PAR L'ADCGG 58



Objectif : La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Nièvre a mis en place le Brevet Grand Gibier dans le département.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Les formations seront dispensées à la Maison de la Chasse, de la Nature et de la Faune Sauvage à Forges.

Les inscriptions ont lieu dès maintenant et le vendredi 28 janvier 2022 à partir de 19 heures à la Maison de la Chasse, de la Nature et de la Faune Sauvage de Forges, ces inscriptions seront suivies d'un test de connaissances.

Public : chasseurs et tout public aimant la nature.

PROGRAMME

Vendredi 28 janvier 2022 à 19 h : Présentation - Inscriptions - Test de connaissances

Jedi 03 février 2022 à 19 h : Connaissances des espèces : Chevreuil - Sanglier

Jedi 10 février 2022 à 19 h : Connaissances des espèces : Cerf – Les Trophées

Jedi 17 février 2022 à 19 h : La petite faune sauvage – Le gibier de montagne

Jedi 24 février 2022 à 19 h : La balistique – Les armes

Jedi 03 mars 2022 à 19 h : Les munitions – Les optiques – Les modes de chasse

Jedi 10 mars 2022 à 19 h : Pathologie du Grand Gibier – Vider un Chevreuil

Jedi 17 mars 2022 à 19 h : Les chiens – La vénerie – Les honneurs

Jedi 24 mars 2022 à 19 h : La sylviculture (acte1) – La faune et la flore

Jedi 31 mars 2022 à 19 h : Les prédateurs naturels – Le Loup

Jedi 07 avril 2022 à 19 h : Tir à l'arc - Recherche au sang – La Sécurité

Jedi 14 avril 2022 à 19 h : La réglementation

Jedi 21 avril 2022 à 19h : Accroissements - Dentures

Samedi 07 mai 2022 à 09 h : La sylviculture (acte2) Arboretum de la Grand Mare

Jedi 19 mai 2022 à 19 h : Examen blanc

Samedi 21 mai 2022 à 09 h à 17 h : Epreuves pratiques (options Tir - Tir à l'arc)

Samedi 11 Juin 2022 à 14 h : Brevet Grand Gibier - épreuves théoriques

Les épreuves pratiques de Vénerie (reconnaître des sonneries) auront lieu le 21 mai 2022. Possibilité de suivre les modules de Chevreuil, Sanglier et Cerf pour ceux qui le désirent sans aucun engagement en s'inscrivant au moins 8 jours à l'avance.

Quatre matinées d'entraînement aux épreuves pratiques seront organisées pour le tir à la carabine ou au fusil, pour le tir à l'arc ou pour la vénerie.

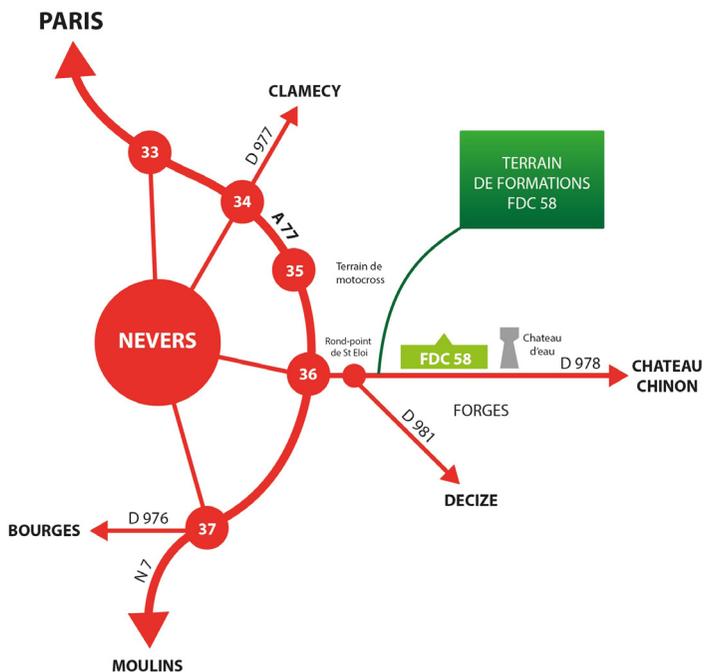
Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 35 personnes.



Contact :

Robert LEMOINE (Président de l'ADCGG 58) : 06.15.96.06.86



Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
 Forges – 36 route de Château-Chinon - 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS
 Tél. : 03 86 36 93 16 - Fax : 03 86 57 10 97
 E-mail: fdc@chasse-nature-58.com
 Site Internet : www.chasse-nature-58.com